



# RENDEZ-VOUS

du **G**ouvernement



*Conférence de presse*

## DOSSIER DE PRESSE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE  
ET DE LA POSTE

# Les Enjeux de l'Économie Numérique en Côte d'Ivoire

Jeudi 11 février 2016





## SOMMAIRE

- Introduction
- Du Ministère de la Poste et des Technologie de l'Information et de la Communication au Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste
- A propos de l'Economie Numérique
- Les acquis en Côte d'Ivoire
  - Au plan réglementaire
  - Au plan des infrastructures
  - Au plan de l'accessibilité au TIC
  - Au plan de la Gouvernance électronique
  - Au plan de la formation et du renforcement des capacités humaines



## Introduction

Monsieur Bruno Nabagné KONE – Ministre de l'Economie Numérique et de la Poste, invité du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale– CICG dans le cadre de «Les Rendez-vous du Gouvernement », a animé ce jeudi 11 février 2016, au 20<sup>ème</sup> étage de l'immeuble SCIAM, une Conférence de presse sur le thème «Les enjeux de l'Economie Numérique en Côte d'Ivoire.»

A l'instar de plusieurs pays du monde, la Côte d'Ivoire a connu de profondes mutations dans le domaine des TIC. Autant de changements qui ont considérablement impacté ce secteur qui figure parmi ceux qui enregistrent une forte croissance et une plus-value en Côte d'Ivoire.

La vision du Gouvernement de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 demande d'accorder « une attention particulière aux secteurs porteurs de croissance tels que les Technologies de l'Information et de la Communication ».

Aussi, depuis le mardi 12 Janvier 2016, le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication a connu un changement notable. Il est devenu le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste. Une nouvelle dénomination qui « vient appeler l'attention de tous sur les efforts de transformation que connaît le secteur en Côte d'Ivoire ».

**La 2<sup>ème</sup> édition de «Les Rendez-vous du Gouvernement » 2016 portant sur le thème « Les Enjeux de l'Economie Numérique en Côte d'Ivoire » donne l'occasion à Monsieur le Ministre Bruno Nabagné KONE d'éclairer l'opinion publique sur l'impact réel de l'économie numérique dans le développement global de notre pays ainsi que la stratégie de son département ministériel pour atteindre cet objectif.**



## Du Ministère de la Poste et des Technologie de l'Information et de la Communication au Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste

Il y a en effet quelques décennies, on parlait du Ministère des PTT (Poste, télégraphe et téléphone) et les questions liées à l'informatique étaient gérées ailleurs.

Avec la convergence des métiers de l'Informatique et des Télécommunications, on a d'abord parlé des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), puis des TIC (20 ans après, il devenait difficile de maintenir le qualificatif "nouvelles"), à un moment où la priorité était donnée au déploiement des réseaux et à l'équipement des utilisateurs.

Au fur et à mesure, l'on a de mieux en mieux perçu l'impact de ces infrastructures sur la vie des populations, sur la marche des Etats et aujourd'hui, chacun fait le constat que le monde entier est devenu tributaire de ces technologies, au point d'en faire une source indépendante de création de richesses, de création de métiers nouveaux (métiers dont l'existence tient aux seuls TIC). Une économie à part entière s'est créée, dont les ressorts sont endogènes, mais qui est en parfaite interaction avec l'économie traditionnelle, dont elle est devenue un facteur d'accélération.

C'est à ce niveau que le basculement se fait vers "l'économie numérique", qui va au-delà des infrastructures, donc des moyens utilisés, pour davantage mettre l'accent sur la finalité visée, sur les services rendus, sur les emplois créés, sur la richesse supplémentaire produite. La notion d'Economie numérique est en effet plus englobant et plus moderne que celle des TIC. Ce changement de dénomination atteste également d'un niveau de maturité du secteur, qui permet de commencer à travailler plus en profondeur sur les services permis par la couche « infrastructures TIC ».

**« Le changement de dénomination confirme, l'ambition de la Côte d'Ivoire d'aller résolument vers une société transformée positivement grâce à un apport efficace et inclusif des TIC, une société de production de richesses et de savoir à partir de ces technologies »**



## A propos de l'Economie Numérique

L'économie numérique englobe l'ensemble des activités économiques créatrices de valeurs et d'emplois qui utilisent un support numérique, à savoir des plateformes telles que les réseaux internet, mobiles y compris de commerce électronique. L'économie numérique comprend le secteur des télécommunications, de l'audiovisuel, du mobile, de l'industrie du software, des réseaux informatiques, les équipements informatiques et télécoms, les services d'ingénierie informatique, les services et contenus en ligne, etc. Il représente l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale. C'est un secteur qui permet d'optimiser l'économie.

Pour l'entreprise comme pour les clients, l'économie numérique offre l'avantage de la rapidité de la transaction, des coûts moins élevés et des opportunités novatrices.

Cette économie a pris le relais des activités industrielles comme moteur de croissance. Elle permet le développement des réseaux sociaux, des nouveaux vecteurs de la circulation de l'information et de la sociabilité entre les citoyens ou entre les consommateurs.



## Les acquis en Côte D'Ivoire

De 2011 à 2015 des progrès ont été réalisés en Côte d'Ivoire au plan des technologies de l'information et de la communication.

### Au plan réglementaire:

La mise en place d'un cadre réglementaire du secteur de télécoms et des TIC notamment :

- L'ordonnance du 21 mars 2012
- La loi relative à la lutte contre la Cybercriminalité
- La loi relative aux transactions électroniques
- La loi sur la protection des données à caractère personnel
- La loi défiscalisant le matériel téléphonique et informatique

Une trentaine de décrets ont été pris en application de ces lois.

### Au plan des infrastructures

L'infrastructure de connexion a connu un développement par la construction de 2000 km de fibre optique et le lancement des travaux de 5000 km est prévu début 2016 pour 24 mois de travaux pour, offrir à la côte d'Ivoire, à terme plus de 7000km de connexion Internet à haut débit.

### Au plan de l'accessibilité au TIC

Le nombre d'abonnés à Internet est passé de 200 000 en 2011 au plus de 8 millions en 2015 tandis que celui des abonnés mobiles a atteint 24 millions.

Le projet CDMA lancé par l'ANSUT a permis de connecter plus de 1000 localités rurales.

L'on peut citer également le lancement du projet « un citoyen un ordinateur une connexion internet », ainsi que l'équipement de 5000 cyber-centres communautaires.

### Au plan de la Gouvernance électronique

Il est à noter le projet d'extension en cours de la messagerie électronique professionnelle en « **gouv.ci** » à plus 30 000 fonctionnaires. La mise en ligne des portails pour simplifier la vie des citoyens et des entreprises notamment le portail des démarches administratives. La

dématérialisation du conseil des ministres et des projets sectoriels tel que la e\_Santé et e-Education, etc...

### **Au plan de la formation et du renforcement des capacités humaines**

L'on peut noter la création d'une école panafricaine, ESATIC en charge de la formation des techniciens et ingénieurs du secteur des TIC.

#### PERSONNE A CONTACTER

**Christiane YANGNI-ANGATE**

**Service Communication**

**Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste**

**Tél : 20 34 73 89 / 07 20 23 93**

**c.angate@telecom.gouv.ci / christiane.angate@egouv.ci**

**[www.telecom.gouv.ci](http://www.telecom.gouv.ci)**